

## RÉALISATIONS DES SERVICES TECHNIQUES DURANT LE CONFINEMENT

Pendant ces deux mois qui ont ralenti le cours de nos vies, les services techniques sont restés à l'œuvre pour continuer à faire vivre notre commune. En parallèle de leur investissement quotidien pour maintenir notre village propre et agréable, ils ont aussi effectué un certain nombre d'aménagements et de travaux :



Aménagements aux écoles maternelle et élémentaire pour la sécurité et l'accueil des enfants notamment concernant le respect des consignes sanitaires visant à lutter contre le Covid-19.



Faucardage des chemins et nettoyage de la plage



Poursuite de la réfection des trottoirs de l'avenue de Barcelone.



Nettoyage du baladoir, recalibrage des ganelles et plantation de nouvelles espèces (haies d'atriplex, tamarins et boutures préparées par les élèves en début d'année) ont redonné un air d'été à cette promenade.



Afin d'assurer le nettoyage de la plage, la ville s'est équipée d'une cribreuse et d'une herse. L'utilisation de ces outils, nécessaire pour maintenir notre plage propre et accueillante, sera complétée cet été par un nettoyage manuel.



Montage des sanitaires et postes de secours. Un poste de secours et des sanitaires neufs sont en attente de livraison pour le poste nord.

## PLAGE : LE SOUS-PRÉFET VISITE NOTRE DISPOSITIF COVID-19



Ce dimanche 17 mai, M. le sous-préfet Kevin Mazoyer est venu inspecter le dispositif mis en œuvre dans notre commune pour assurer la réouverture de nos plages en mode "dynamique". Pour rappel, ce mode de fonctionnement autorise la promenade, les sports individuels, la baignade, les activités nautiques (planche-à-voile, kite surf, jet ski, paddle, plongée, voile...) ou la pêche sur le rivage, mais en aucun cas les sports collectifs (même à moins de 10 pratiquants) et les activités statiques telles que les pique-niques ou les baignades. Accompagné du chef d'escadron Laurent Douchez, M. le sous-préfet a pu constater que l'arrêté préfectoral était parfaitement respecté aussi bien dans les obligations d'affichage et de surveillance mises en place par la municipalité que dans les usages de nos concitoyens. Le respect de ces mesures permettra, selon l'évolution de la situation sanitaire, d'envisager de futures directives "plus souples" à compter du 6 juin prochain.



Un arrêté municipal n°T0421/2020 a été pris délimitant, plage de l'Auque, les espaces où doivent être protégées deux espèces d'oiseaux, le gravelot à collier interrompu et la sterne naine, revenues faire leur nid sur nos rivages calmes et silencieux pendant ces deux mois de confinement. Le gravelot court parfois sur les plages tandis que la sterne naine a à cœur de défendre son territoire par des rase-mottes impressionnants. Soyez prudents lors de vos promenades et pensez à maintenir les chiens en laisse afin de respecter ce retour de la biodiversité qui constitue la richesse inestimable de nos espaces naturels.



## INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal issu des urnes le 15 mars dernier se réunira le lundi 25 mai à 20h pour procéder à l'élection du maire et des adjoints pour les 6 ans à venir. Selon les dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire, la cérémonie d'installation se déroulera à la salle des fêtes sans public et sera retransmise en direct sur le facebook de la ville. Seront à l'ordre du jour, l'élection du maire, la fixation du nombre d'adjoints suivie de leur élection, et la présentation de la "Charte de l'Élu local".

## ACTIVITÉS SPORTIVES : CONSIGNES COVID-19

### GUIDE DE RECOMMANDATIONS SANITAIRES À LA REPRISE SPORTIVE

Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19

Coronavirus COVID-19  
Du 11 mai au 02 juin 2020



L'activité physique est aujourd'hui possible sans attestation dérogatoire. Toutefois, sur les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, une distanciation physique spécifique entre les pratiquants reste la condition indispensable à la pratique sportive. Une distance de 10 mètres doit être respectée entre deux personnes pour les activités de vélo et de jogging et une distance physique suffisante pour les activités de plein air type tennis, yoga, fitness par exemple. Cela concerne les

activités se pratiquant en extérieur, dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km et en limitant les rassemblements à 10 personnes maximum incluant les professeurs. Les activités sportives qui ne permettent pas cette distanciation (sports collectifs et sports de combat) ne pourront pas reprendre dans l'immédiat. Le ministère des sports proposera une liste exhaustive des disciplines et sports concernés par cette interdiction provisoire dans un guide pratique en cours d'élaboration. Un nouveau point d'étape sera fait le 2 juin pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salle et des disciplines qui nécessitent un contact. Pour plus de précisions, consultez les guides pratiques sur : [sports.gouv.fr](http://sports.gouv.fr)

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE



Dans le cadre de sa labellisation "Territoire Engagé pour la Nature", la commune a souhaité lancer son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dont l'objectif est de recenser et répertorier la faune du territoire. Petits, grands, experts ou amateurs, la participation de tous est bienvenue ! Depuis votre jardin, votre terrasse ou bien votre fenêtre, photographiez, observez et décrivez la faune qui vous entoure. Oiseau, papillon, hérisson, araignée... ils sont tous à recenser ! Et si vous ne les reconnaissez pas, ce n'est pas grave, ajoutez une description la plus précise possible. En participation unique ou sous forme de journal de bord quotidien, chaque donnée est importante, c'est pourquoi il est demandé de bien noter le jour, l'heure et le lieu où l'animal a été aperçu. À l'issue du 20 juin et pour vous remercier de votre participation, un jury se réunira pour élire la meilleure photo qui illustrera ce projet de science participative de 2021 ! 20 autres photos seront sélectionnées et postées sur facebook, la photo qui obtiendra le plus de "likes" se verra décerner le "prix du public", soit un abonnement d'un an à la médiathèque Claude Blazy. Pour participer, il suffit d'envoyer la photo, la description de l'animal ainsi que la date et l'heure à l'adresse [agenda21@torreilles.fr](mailto:agenda21@torreilles.fr) (objet : ABC).

## L'ADIEU À MARIE SAPPARART



Avec le temps, avec le temps, va, tout s'en va... celle que Claude Blazy avait baptisé Marika Rott (allusion à sa chevelure) dans les génériques de ses films amateurs des années 50/60, vient de nous quitter. Née à Torreilles, Marie Fuster y passe son enfance et son adolescence, puis, avant-gardiste, elle quitte l'épicerie familiale (22 place Louis Blasi) pour aller travailler à Melun auprès de jeunes en difficultés. C'est là qu'elle rencontre un gendarme basque, Jeannot Sapparart, qui deviendra son mari et lui donnera trois garçons, aujourd'hui dans la peine. Melun, Bordeaux, Bayonne... elle suit les mutations de son époux et lorsqu'il prit sa

retraite, à Torreilles, elle intégrait la "Cité de l'enfance" à Perpignan, toujours auprès d'une jeunesse fragile. Après ces années de dévouement, elle frappe à la porte du conseil municipal et y entre en 1989. Aide sociale, protection animale (elle a créé le refuge SPA), affaires scolaires, animation seront ses principales délégations pendant trois mandats (1989-2008). Après la disparition prématurée de Jeannot et quelques problèmes de santé, elle se retire des affaires publiques. Derrière son œil malicieux et son sourire enjôleur, se cachait un caractère trempé. Sachant ce qu'elle voulait, elle n'hésitait pas à le dire haut et fort. Serviable, elle aimait la vie, les assemblées conviviales, jouait aux boules, aux cartes, au loto et, toujours... la cigarette au bec ! Ceux qui l'ont connu, de près, garderont d'elle un souvenir ému. Ceux qui l'ont aimé, la pleurent. LCa.

## FERMETURE DES SERVICES

Les services de la mairie seront fermés le lundi 1<sup>er</sup> juin (Pentecôte).

## COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères est maintenue le lundi de Pentecôte. La déchèterie sera également ouverte de 8h30 à 12h.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La procédure dématérialisée d'inscription scolaire pour la rentrée 2020-2021 concernant les enfants nés en 2017 ou les enfants des nouveaux arrivants est disponible sur la page : [www.torreilles.fr/scolaire/](http://www.torreilles.fr/scolaire/). Remplissez le questionnaire et pensez à envoyer les pièces demandées à l'adresse: [elodie.blanc@torreilles.fr](mailto:elodie.blanc@torreilles.fr) avant le 8 juin.

## CONSEIL LECTURE



Offrez-vous un moment de dépaysement total avec "Miss Islande". Partez à la découverte d'un pays et la rencontre d'une époque. Ce roman raconte l'Islande, les années soixante, la soif de liberté, le féminisme

naissant, la tolérance avec douceur et simplicité. Grâce à ses personnages attachants, c'est avec une grande sensibilité qu'Audur Ava Olafsdottir délivre un message fort et touchant, une somptueuse ode à la vie.

## QUIZ TORREILLAN



Seul, entre amis ou en famille, testez vos connaissances

sur notre village en répondant au quiz torreillan via le lien : <http://torreilles.fr/docs/Quiz.pdf>. Comparez vos réponses : moment de culture garanti !

## MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre a profité des températures douces du mois d'avril pour faire son retour. Actif de mai à novembre, il pique essentiellement le jour à l'extérieur des habitations. Il peut transmettre des maladies comme la dengue ou le chikungunya (mais pas le Covid-19) s'il a piqué auparavant une personne déjà atteinte de l'une de ces maladies, ce qui est heureusement très rare sous nos latitudes. Pour réduire leur prolifération, plusieurs gestes simples peuvent être mis en œuvre : mettre du sable dans les coupelles de pots de fleurs pour éviter l'eau stagnante tout en gardant l'humidité, fermer hermétiquement ou bâcher avec de la toile moustiquaire les collecteurs d'eau, vérifier l'écoulement des eaux de gouttières, et vider une fois par semaine ou ramasser tous les réceptacles dans les jardins ou sur les terrasses et les balcons. Plus d'infos sur [eid-med.org](http://eid-med.org).

## VIOLENCES : "RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER"

Des dispositifs gratuits et confidentiels sont mis en place par la gendarmerie pour les personnes en situation de danger.

### VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ?

- Des professionnels sont à votre écoute au 3919.
- Si vous ne pouvez pas parler envoyez un SMS au 114.
- Signalez les par chat : <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

### VOUS AVEZ PEUR DE DEVENIR VIOLENT ?

Contactez le 08 019 019 11.

La police municipale est joignable au 04 68 34 78 01. Dans l'hypothèse où le service ne serait pas disponible ou en cas d'urgence, composez le 17. Si vous avez besoin d'un conseil ou d'une information, vous pouvez également entrer en relation par chat avec un gendarme : connectez-vous sur le site internet "brigade numérique".

### ENFANTS, ADOS, JEUNES ADULTES OU PARENTS EN DIFFICULTÉ ?

En cas de maltraitances envers les enfants contactez le 119 ou remplissez un formulaire de contact disponible sur [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr).

Si vous avez besoin de conseils en cas de cyberviolences (harcèlement, chantage à la webcam...) contactez le 0800 200 000 ou par chat messenger sur [netecoute.fr](http://netecoute.fr)